



Cabinet SOREL SAS – 59, rue la Boétie – 75008 PARIS

Philippe LEBLANC
Christophe GANSMANDEL
Guillaume HOARAU

ASSOCIATION FRANCAISE DES HEMOPHILES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

6 rue Alexandre Cabanel
75739 PARIS CEDEX 15

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

SAS au capital de 348 070 € - SIREN 790 115 380 - RCS PARIS B 790 115 380

Membre de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes - Paris Ile de France



Cabinet SOREL SAS – 59, rue la Boétie – 75008 PARIS

Philippe LEBLANC
Christophe GANSMANDEL
Guillaume HOARAU

ASSOCIATION FRANCAISE DES HEMOPHILES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

6 rue Alexandre Cabanel
75739 PARIS CEDEX 15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

ASSOCIATION FRANCAISE DES HEMOPHILES

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Déclarée sous le n° 55/728

Siège social : 6 rue Alexandre Cabanel
75739 PARIS CEDEX 15

--ooOoo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 29 juin 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FRANCAISE DES HEMOPHILES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des fonds dédiés, qui est exposée dans les « règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

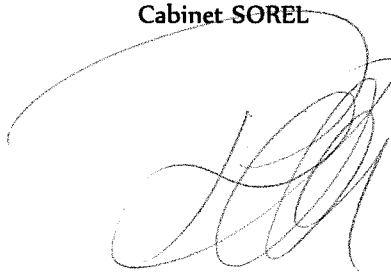
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 11 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

Cabinet SOREL

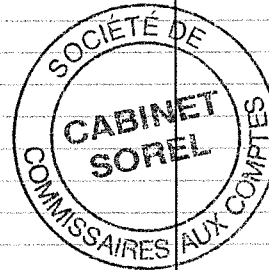
A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and flourishes.

Philippe LEBLANC

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

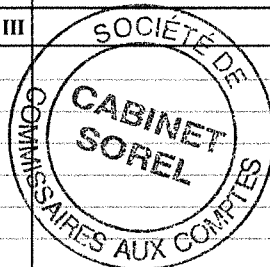
Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			Au 31/12/2016
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres	13 605	10 208	3 396	3 596
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (1)</i>				
Participations	149 984		149 984	149 984
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	163 588	10 208	153 380	153 580
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances (2)</i>				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	68 445		68 445	85 418
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	291 692		291 692	311 290
<i>Instrument de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	290 016		290 016	253 099
<i>Charges constatées d'avance (2)</i>	41 394		41 394	1 878
TOTAL III	691 547		691 547	651 685
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
IV				
Primes de remboursement des emprunts				
V				
Ecart de conversion actif				
VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	855 136	10 208	844 927	805 265
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
Engagements reçus :				
- Legs nets à réaliser :				
- Dons en nature restant à vendre				
- Avals, cautions et garanties reçus				
- Créances escomptées non échues				
- Pour utilisation en crédit-bail mobilier				
- Pour utilisation en crédit-bail immobilier				
- Autres				



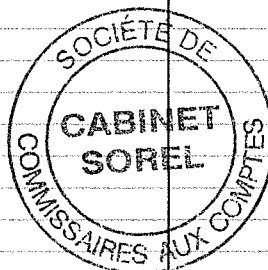
Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/01/2017	
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	389 530	450 007
Ecarts de réévaluation		
Réserves	41 265	41 265
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	64 770	(60 477)
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL I	495 565	430 795
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
Fonds dédiés sur :		
- Subventions de fonctionnement		
- Autres ressources	152 907	147 291
TOTAL III	152 907	147 291
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
-auprès des établissements de crédit (2)		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	54 919	25 378
Dettes :		
- Fiscales et sociales	52 829	64 613
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 143	34 781
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	65 565	102 407
TOTAL IV	196 456	227 178
Ecart de conversion passif	V	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	844 927	805 265
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
Engagements donnés :		
- Avals, cautions et garanties données		
- Effets circulants sous l'endos de l'organisme		
- Redevances crédit-bail mobilier restant à courir		
- Redevances crédit-bail immobilier restant à courir		
- Autres engagements donnés		



Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue :				
- Biens				
- Services	783 175		783 175	633 759
Chiffre d'affaires Net	783 175		783 175	633 759
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Cotisations			50 199	39 193
Autres produits (hors cotisations)			32 202	31 623
			TOTAL I	704 574
			865 576	865 576
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			457 820	572 933
Impôts, taxes et versements assimilés			1 375	1 178
Salaires et traitements			223 812	191 483
Charges sociales			96 932	86 563
Dotations aux :				
- Amortissements sur immobilisations			1 394	1 868
- Dépréciations des immobilisations				
- Dépréciations de l'actif circulant				
- Provisions				
Autres charges			19 069	4 339
			TOTAL II	858 364
			800 402	858 364
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			65 175	(153 789)
Excédent ou déficit transféré		III		
Déficit ou excédent transféré		IV		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 503	6 162
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			TOTAL V	6 162
			5 503	6 162
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et dépréciations				
Intérêts et charges assimilées			34	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
			TOTAL VI	34
			34	34
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			5 470	6 162
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			70 644	(147 627)



Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	259	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII	259	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(259)	
Impôts sur les bénéfices IX		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs X	94 385	87 150
Engagements à réaliser sur ressources affectées XI	100 000	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	965 464	797 886
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	900 694	858 364
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)	64 770	(60 477)

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Bénévolat		
Prestations en nature	8 632	(19 406)
Dons en nature		
TOTAL	8 632	(19 406)

CHARGES	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	(8 632)	19 406
TOTAL	(8 632)	19 406